



Genève, le 20 novembre 2017
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Mutualisation du matériel de voirie entre le canton et six communes

Afin d'offrir les meilleures prestations possibles à la population et dans le but d'amortir aux mieux les investissements effectués dans le domaine de la voirie, l'Etat mutualise une partie de ses véhicules et engins avec six communes. Une collaboration scellée le 14 novembre 2017 par la signature d'une convention.

L'acquisition d'engins de voirie représente souvent un investissement conséquent. Et parfois, à cause de ces coûts élevés, des collectivités doivent renoncer à l'achat et donc à fournir des prestations de qualité à la population. En parallèle, certaines machines aux caractéristiques très spécifiques ne sont utilisées que sporadiquement et leur amortissement n'est ainsi pas garanti. Une mutualisation des ressources entre les collectivités doit permettre de répondre à ces deux problèmes.

C'est fort de cette logique que l'Etat a signé, le 14 novembre 2017, une convention de mutualisation des véhicules et moyens mécaniques avec six communes (Bardonnex, Meyrin, Perly-Certoux, Puplinge, Russin, Troinex). Cette disposition prévoit que le service ateliers et garage du canton ouvre une partie de son catalogue aux entités signataires. En contrepartie, il pourra bénéficier de prestations similaires. Ce mode de fonctionnement est inspiré des échanges réguliers qui existent entre la Ville de Genève et l'Etat depuis 2015 déjà.

« C'est une solution pragmatique, collaborative, où tout le monde est gagnant », s'est réjoui M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du DETA. Il espère que l'impulsion donnée le 14 novembre convaincra d'autres communes de rejoindre le programme à l'avenir. Ce dernier répond à une recommandation de la Cour des comptes et présente un potentiel d'économies total de 100'000 francs par an.

Pour tout complément d'information : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, T. +41 79 417 09 69.